

SÉANCE D'INFORMATION

Programme particulier d'urbanisme (PPU) – Entrée de ville Saint-Roch

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : **21 juin 2012, 19 h**

ENDROIT : Centre récréatif Saint-Roch, 230, rue du Pont

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : **110**

NOMBRE DE PERSONNES QUI SE SONT
EXPRIMÉES : **15**

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS

La séance publique a été convoquée au moyen d'un avis public distribué porte-à-porte dans tout le quartier Saint-Roch, dans la zone limitrophe au parc Victoria dans le quartier Saint-Sauveur et dans la zone limitrophe à la rivière Saint-Charles dans le quartier Vieux-Limoilou. De plus, une conférence de presse a été tenue le 20 juin 2012 pour présenter le PPU et pour lancer le processus d'information et de consultation.

1- OUVERTURE

M. André Martel, conseiller en consultations publiques, a procédé à l'ouverture de la séance et présenté son déroulement. M^{me} Chantal Gilbert, conseillère municipale et membre du comité exécutif, a rappelé l'importance de poursuivre la revitalisation de Saint-Roch dans l'axe de la bibliothèque et de la Pointe-aux-Lièvres et qu'elle souhaite connaître les préoccupations des citoyens à l'égard de ce secteur. Par la suite, M. François Picard, conseiller municipal et membre du comité exécutif, présente le contexte du programme particulier d'urbanisme qui tient compte du potentiel de développement au nord du boulevard Charest et du Plan de mobilité durable qui réaffirme le statut de centre-ville de Saint-Roch.

2- PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) – ENTRÉE DE VILLE SAINT-ROCH

M^{me} Caroline Houde et M. Louis-Daniel Brousseau présentent le programme particulier d'urbanisme. Pour le contenu de leur présentation, les lecteurs sont invités à consulter les fiches thématiques et la présentation PowerPoint qui sont sur le site Internet www.ville.quebec.qc.ca. On peut se procurer une copie papier des fiches thématique en se présentant au bureau de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou au 399, rue Saint-Joseph Est.

3- QUESTIONS DU PUBLIC

Centre récréatif : En réponse à une question, il est précisé que le centre récréatif Saint-Roch est désuet. Il doit être reconstruit. Toutefois, le terrain où est localisé l'actuel centre est contaminé. La Ville cherche donc à le déménager sur un autre terrain. Une construction dans le secteur du

stationnement du parc Victoria répondrait aux besoins en matière d'offre de service de loisirs. Pour le moment, la Ville ne peut présenter les plans, des étapes restent à franchir.

Bâtiment phare du secteur de la Pointe-aux-Lièvres : En réponse à une question, il est précisé que ce bâtiment serait situé sur le terrain vacant adjacent à l'entreprise Latulippe. Faisant valoir que la hauteur du projet est relativement élevée comparativement aux hauteurs que l'on trouve généralement dans le quartier, une participante se demande en quoi ce projet est intéressant pour le quartier.

Secteur de la rue des Commissaires entre les rues Dorchester et de la Couronne : Une résidente estime que le secteur sera enclavé par le développement de l'îlot Prince-Édouard/de la Couronne et le développement que l'on prévoit le long des rues Dorchester et de la Couronne. Une représentante de la Ville précise que les hauteurs dont il est question pour ce secteur sont déjà autorisées au zonage. Il n'y a donc pas de changement pour ce secteur.

Paysage urbain patrimonial et construction en hauteur : Une personne précise qu'il y a des contradictions dans les fiches thématiques. Ainsi, la Ville mentionne vouloir maintenir les caractéristiques d'ensemble du paysage urbain patrimonial, mais elle permet aussi de grands édifices contemporains en hauteur qui s'intègrent plutôt mal avec les caractéristiques d'ensemble traditionnelles. Une représentante de la Ville précise que la répartition des édifices en hauteur se fera le long des grandes artères qui structurent le territoire et où se dessinera le réseau structurant de transport en commun de la ville.

École secondaire : Considérant l'objectif d'attirer les familles, une résidente est préoccupée par l'absence d'une école secondaire dans le secteur. Il y a bien l'école Cardinal-Maurice-Roy, mais elle se limite à offrir le programme sports-études pour les secondaires 1 et 2. Il n'y a rien pour les autres niveaux du secondaire.

Place Jacques-Cartier, construction d'un nouveau bâtiment, stationnement : plusieurs questions sont soulevées concernant le nouveau bâtiment à la place Jacques-Cartier :

- Situé sur une place publique, des personnes demandent à qui bénéficiera le nouveau bâtiment qui accueillera des commerces au rez-de-chaussée, des bureaux dans les premiers étages et du résidentiel aux étages supérieurs. Une personne souhaite connaître le projet de réaménagement de la bibliothèque et de l'auditorium avant de donner son avis sur le projet de construction d'un bâtiment de 60 mètres sur le terrain public de la place Jacques-Cartier. Un représentant de la Ville indique que l'information sur le réaménagement de la bibliothèque ne sera pas connue au moment de la tenue de la consultation sur le PPU à l'automne.
- Puisque la place Jacques-Cartier sera un pôle culturel, est-ce que l'habitation est souhaitable à cet endroit? Est-ce que l'environnement physique sera confortable pour les résidents?
- La hauteur du bâtiment inquiète. Il est rappelé qu'il y a quelques années, on parlait d'un bâtiment d'environ 10 étages. Aujourd'hui, on parle d'un bâtiment qui atteindra la hauteur de l'hôtel PUR. Une étude d'impact concernant le vent et l'ensoleillement est-elle prévue? Il est suggéré de tenir un concours d'architecture afin d'obtenir le meilleur projet pour ce terrain public. De privilégier une architecture intérieure qui mettra l'accent sur l'utilisation de l'escalier dans les premiers étages, comme on le fait dans le grand hall de la bibliothèque. En réponse aux questions et préoccupations concernant la qualité du bâtiment, il est précisé que les critères déjà élaborés par la Ville pour le projet précédent sont reconduits. En ce qui a trait aux vents, les façades du bâtiment et la partie basse de celui-ci devront être travaillées de manière à briser les vents. Pour ce qui est de la hauteur du bâtiment, si celle-ci est plus haute que la hauteur proposée par le passé, il faut aussi constater que le bâtiment projeté est plus étroit. La hauteur proposée tient compte de cet élément et du fait qu'il doit être possible de le construire au plan économique. Outre la partie commerciale et les bureaux, le bâtiment pourrait contenir 115 logements.
- En matière de stationnement, est-il pertinent d'en ajouter alors que l'on privilégie le transport en commun pour l'accès au centre-ville? En réponse à cette question, il est précisé que le stationnement souterrain vise à répondre aux besoins du bâtiment et du secteur et qu'il pourrait contenir de 320 à 350 places. On rappelle que ce stationnement remplacera le stationnement déjà existant sous la place.

Place Jacques-Cartier, bibliothèque, auditorium, pôle culturel, place publique et sécurité sur la rue du Roi :

- En réponse à différentes questions sur la modernisation de la bibliothèque, il est précisé qu'un montant d'argent de 20 à 25 millions de dollars sera investi dans ce projet. En considérant les nouvelles technologies qui occuperont une place importante dans cette modernisation, la Ville vise à ce que la bibliothèque retrouve son caractère avant-gardiste qu'elle possédait lors de son ouverture dans les années 80. L'auditorium devrait y être intégré ou, à tout le moins, une salle polyvalente. Le projet est à l'étude et les informations ne seront pas connues au moment de la consultation sur le PPU qui se tiendra à l'automne.
- En ce qui a trait au pôle culturel, en réponse à une question, il est précisé qu'il n'est pas encore possible de préciser comment se manifestera le concept de pôle culturel à la place Jacques-Cartier. De plus, le pôle culturel se manifestera à d'autres endroits dans le quartier.
- Des suggestions sont formulées en ce qui a trait à l'aménagement de la place publique :
 - Prévoir des espaces verts au pourtour de la bibliothèque et des espaces pour la lecture, incluant des bornes électroniques pour la consultation de livres à l'extérieur, à l'exemple de la bibliothèque de Seattle;
 - Prévoir une place publique à niveau, en évitant le plus possible les escaliers, y maintenir un espace pour les petits concerts et de l'animation;
 - S'assurer que la nouvelle place conserve son caractère de lieu de rassemblement qu'on lui connaît, qu'elle conserve son caractère inclusif; que son aménagement, son usage et les mesures de sécurité n'aient pas pour effet d'éloigner la clientèle actuelle;
 - Prévoir l'intégration d'œuvres d'art à la nouvelle place;
 - Qu'advient-il du monument de Jacques-Cartier?
- Comment la sécurité sera-t-elle assurée sur la rue du Roi après la fin des heures de service du transport en commun? En réponse à cette question, considérant que le bâtiment commercial et résidentiel sera plus étroit, qu'il sera séparé de la bibliothèque et construit en bordure de la rue de la Couronne, cela permettra de dégager de l'espace pour construire une place publique entre ce bâtiment et la bibliothèque. Cette place s'étendra de la rue Saint-Joseph à la rue du Roi. La place sera donc ouverte sur la rue du Roi. L'entrée de la bibliothèque donnera sur la place.

Rue Saint-Joseph et rue du Roi : La rue Saint-Joseph deviendra à double sens et sera aménagée dans le même esprit que dans sa partie est. La rue du Roi deviendra à double sens pour le transport en commun. La circulation automobile sera maintenue en direction est.

Pourcentage d'aire verte : Un participant soulève une préoccupation quant au pourcentage d'aire verte exigé. Il estime qu'on doit prévoir une telle norme pour assurer le maintien d'espaces verts. En réponse à cette préoccupation, il est précisé que les secteurs centraux sont des tissus denses dont les lots sont généralement de petite dimension et qu'il est parfois difficile d'imposer une telle norme qui peut avoir pour conséquence de contraindre les projets d'amélioration du bâti.

Agriculture urbaine : Il est suggéré d'intégrer un concept d'agriculture urbaine dans le projet de la Pointe-aux-Lièvres.

Rue Caron, vélos et piétons, accès au parc Victoria : Il est suggéré que le parcours vélos-piétons de la rue Caron soit prolongé jusqu'à la rue De Saint-Vallier Est. En réponse à une préoccupation, il est précisé que la Division du transport du Service d'aménagement du territoire doit analyser comment sécuriser les déplacements vélos-piétons de la rue Caron jusqu'au parc Victoria, principalement dans le secteur de la rue Simon-Napoléon-Parent.

Terrains vacants : Une résidente souligne que les espaces de verdure sont loin de la zone résidentielle. Il est suggéré de transformer certains terrains vacants en espace vert. En réponse à cette préoccupation, il est précisé qu'un petit parc est prévu à l'intersection des rues Caron et De Saint-Vallier Est lorsque le site vacant derrière l'édifice La Fabrique sera développé. Ce terrain appartient à un promoteur privé.

PPU projets sous la responsabilité de la Ville : La phase 1 de la Pointe-aux-Lièvres se fait sur des terrains de la Ville, le réaménagement de la bibliothèque Gabrielle-Roy, le centre récréatif dans le stationnement du parc Victoria, le transfert du poste de police, les aménagements vélos-piétons dans la rue Caron, le tramway. Le réaménagement du boulevard Laurentien dépend du ministère des Transports du Québec, le PPU vient donner au gouvernement un signal précis de la vision de la Ville

pour ce secteur.

Logement : La phase 1 du projet de la Pointe-aux-Lièvres comprendra du logement locatif et de la copropriété à prix abordable et des logements sociaux. À ces logements sociaux, il faut ajouter ceux du 200, rue Dorchester.

Secteur de la Rothmans : Pour ce site, la Ville montre un potentiel de développement à long terme.

Gains et pertes pour la population : En réponse à une question, il est précisé que le PPU permet d'augmenter la fonction résidentielle du quartier et contribue à arrêter l'étalement urbain.

4- RAPPEL DES PROCHAINES ÉTAPES

À la fin août ou au début de septembre, le conseil municipal procédera à l'adoption du projet de règlement sur le PPU. La consultation publique est prévue pour la fin septembre ou le début octobre.

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21 h 20.

Représentants de la Ville :

M. François Picard	Conseiller municipal et vice-président du comité exécutif
M ^{me} Chantal Gilbert	Conseillère municipale et membre du comité exécutif
M. Louis-Daniel Brousseau	Service de l'aménagement du territoire
M ^{me} Caroline Houde	Service de l'aménagement du territoire
M. André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou

Rédigé par : André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou, 27 juin 2012